

## LE PROGRAMME DE COOPERATION INTERREGIONALE – IV C

**OBJECTIF DU PROGRAMME :** Le programme de coopération interrégionale offre l'opportunité aux régions non contiguës de travailler ensemble sur des projets conjoints et de développer des réseaux de coopération. Son objectif final est d'améliorer l'efficacité des politiques et instruments de développement régional au travers d'échanges d'informations et de partage d'expériences autour des thématiques dites de Lisbonne et Göteborg.

**ZONAGE :** L'aire de coopération du programme est non seulement tout le territoire de l'Union, y compris les régions insulaires et ultra périphériques ainsi que la Norvège, la Suisse. **Contrairement à la période précédente, le programme interrégional n'est plus géré au sein de quatre zones de programmation, mais désormais au sein d'une zone unique pour toute l'Union européenne (ainsi que la Norvège et la Suisse en tant que partenaires externes).**

**BENEFICIAIRES :** Collectivités régionales et locales ou organismes publics équivalents (ex : Chambre de commerce, Agence régionales de développement), universités et centres de recherche.

**GESTION DU PROGRAMME :** La Région Nord-Pas-de-Calais poursuit son rôle d'Autorité de gestion du programme de coopération interrégionale mais désormais pour le compte de 27 Etats membres (+2 Etats partenaires).



Le Secrétariat Technique Conjoint unique du programme est situé à Lille.  
Point de contact France moitié nord : Stéphane Gerbaud (Tel : 03 28 82 70 91) – E-mail : s.gerbaud@cr-npdc.fr

**THEMES DE COOPERATION :** Désormais le programme porte sur deux thèmes prioritaires , dits de Lisbonne et de Göteborg déclinés en différents sous-thèmes :

PRIORITE 1	PRIORITE 2
L'innovation et l'économie de la connaissance (55% du budget)	L'environnement et la prévention des risques ( 39% de budget)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovation, recherche et développement des technologies</li> <li>- Entreprenariat et PME</li> <li>- Société de l'information</li> <li>- Emploi, capital humain et éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques naturels et technologiques</li> <li>- Gestion de l'eau et des déchets</li> <li>- Biodiversité et préservation du patrimoine naturel</li> <li>- Energie et transport public durables</li> <li>- Patrimoine culturel et paysages</li> </ul>

**LE PROGRAMME PEUT SOUTENIR 2 TYPES D'OPERATIONS :**

- **Les projets d'initiative régionale**, portés par des acteurs régionaux ou locaux avec des partenaires d'autres pays européens et concernant des questions de politique régionale (échange d'expériences et de bonnes pratiques, dans le but de développer de nouveaux outils et approches)
- **Les projets de capitalisation**, dédiés au transfert de bonnes pratiques de développement régional vers des programmes de Fonds Structurels européens (Convergence, Compétitivité Régionale et Emploi et autres programmes de Coopération Territoriale Européenne) des régions représentées dans le partenariat.

**MONTANTS :** Le budget du programme de coopération interrégionale s'élève à **321 millions d'euros de FEDER pour la période 2007-2013**. Le taux d'intervention du FEDER pour les projets pourrait varier de 75% pour les 15 anciens Etats membres à 85% pour les 10 nouveaux Etats membres.

**CALENDRIER :**

- Le programme opérationnel, préparé par les Etats Membres, a été approuvé par la Commission européenne le 11 septembre 2007.
- Deux appels à projets ont été sélectionnés (2008 et 2009) depuis le lancement du programme
- Un troisième appel, ne concernant que les projets « capitalisation » a été clôturé le 5 mars 2010.
- Le quatrième appel, dont le format n'a pas encore été arrêté, sera ouvert de février à avril 2011

**Les appels à propositions sont consultables sur le site du programme [www.interreg4c.eu](http://www.interreg4c.eu)**